

Avenant au contrat d'apprentissage Art. 344a al. 4 CO

Les parties contractantes demandent, d'un commun accord, de prolonger le temps d'essai indiqué dans le contrat d'apprentissage.

1. Parties contractantes :

Entreprise : _____

Apprenti-e : _____

Représentant-e légal-e : _____

Profession : _____

Date de début du contrat d'apprentissage : _____

Durée de la prolongation : ☐ 1 mois ☐ 2 mois ☐ 3 mois

2. Motifs de la demande de prolongation :

Signatures :

Lieu et date : _____ Apprenti-e : _____

Entreprise : _____ Représentant-e légal-e : _____

Approbation de l'Office des apprentissages :

L'échéance du temps d'essai est reportée au : _____

Lieu et date : _____

Signature : _____

A envoyer en 3 exemplaires à :

Office des apprentissages, Espacité 1, Case Postale, 2301 La Chaux-de-Fonds
Tél. 032 889 69 40, ofap.apprentissage@ne.ch